

Glyphosate : bientôt banni de l'Union européenne ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 27/10/2017

La cacophonie ministérielle sur l'interdiction du glyphosate prêterait à rire si le sujet n'était pas aussi grave.

Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, a déclaré le 25 septembre que le glyphosate serait « *interdit en France d'ici à la fin du quinquennat* » pour tous les usages, y compris agricoles, avant de se dédire et de déclarer qu' « *avant la fin du quinquennat, le gouvernement s'engage à obtenir des progrès significatifs pour tous les pesticides (...). L'objectif est qu'on puisse trouver des produits de substitution d'ici à la fin du quinquennat* ». Interdire le glyphosate pour autoriser des herbicides de même acabit, tout aussi mal évalués : beau jeu de dupe !

Le Premier ministre, Édouard Philippe, se prononce seulement sur la durée d'une possible ré-autorisation européenne, considérant que dix ans, « c'est une durée trop longue compte tenu des incertitudes qui subsistent sur ce produit ». Interrogé le 15 octobre par le JDD, Nicolas Hulot semble s'aligner sur une position floue et sans envergure : « *Nous en savons assez pour dire qu'il faut sortir du glyphosate* », mais « *si je ne prenais en compte que la situation immédiate des agriculteurs, je ne ferais rien car parfois ils ne peuvent pas se passer de ce produit. Si je m'inscris sur une échelle de temps plus longue et si je considère la santé des citoyens, la sagesse voudrait que je l'interdise tout de suite. C'est un équilibre à trouver* ». Au final, il s'engage à interdire cette molécule d'ici la fin du quinquennat.

Pendant ce temps, la justice, elle, se pose des questions. À Foix, le 12 octobre, le Tribunal correctionnel a en effet suivi la demande de l'avocat des « *barbouilleurs de bidon de Roundup* » : il a donc demandé à la Cour de Justice de l'Union européenne de se prononcer sur la conformité du principe de précaution et du règlement qui concerne l'évaluation des herbicides, nommés « *produits phytosanitaires* ». Les questions portent, entre autres, sur l'indépendance de l'expertise et sur l'absence d'évaluation du produit global (le Roundup, c'est du glyphosate avec de nombreux co-formulants, lesquels ne sont pas évalués, alors qu'ils participent activement à la toxicité du produit).

Quand on sait que 70 % des plantes transgéniques le sont pour tolérer le Roundup, l'interdiction de cet herbicide au niveau mondial porterait un sacré coup aux PGM. L'UE sera-t-elle la première ? Réponse le 25 octobre, date du vote des États membres.

européenne-3/